

Tableau d'archivage n° 4 : Santé et aide sociale

Type de documents	DUA	Sort final	Observations
4.1. Santé			
4.1.1. Enseignement scolaire			
4.1.1.1. Médecine scolaire			
Dossiers médico-scolaires	30 ans	T	DUA de 30 ans à compter de la date de naissance . Conserver un dossier sur 20 . On trouve également des dossiers de Protection maternelle et infantile (PMI).
Rapports annuels des médecins scolaires	5 ans	C	
Rapports annuels d'activité des services de promotion de la santé scolaire en faveur des élèves	5 ans	C	
Statistiques annuelles établis par les médecins scolaires	5 ans	C	
Synthèses départementales, académiques et nationales annuelles sur la médecine scolaire	5 ans	C	
Dossiers d'organisation des grandes campagnes nationale de prévention (vaccination, lutte contre le suicide, le sida, le tabac, etc.)	5 ans	C	
4.1.1.2. Infirmierie scolaire			
Rapport annuel d'activité des infirmières scolaires	5 ans	C	
Statistiques annuelles de fréquentation de l'infirmierie scolaire	5 ans	C	
Synthèses départementales, académiques et nationales de fréquentation des infirmeries	5 ans	C	
Statistiques annuelles sur les actions d'éducation à la santé	5 ans	C	
4.1.1.3. Accidents			
Dossiers d'accidents scolaires	30 ans	T	La DUA court à compter de la date de naissance de l'accidenté. Conserver les années en 0 et en 5.

4.2. Aide sociale en faveur des élèves et des étudiants			
4.2.1. Enseignement scolaire			
4.2.1.1. Assistants sociaux			
Rapports annuels d'activité des assistantes sociales	5 ans	C	
Statistiques annuelles et synthèses départementales sur l'action sociale	5 ans	C	
Dossiers individuels des élèves - avec fiche de signalement	90 ans	C	La DUA est de 90 ans à compter de la date de naissance de l'élève. La DUA est de 10 ans à compter de la majorité de l'élève . Conserver 1 dossier sur 20.
- sans fiche de signalement	10 ans	T	
4.2.1.2. Fonds sociaux collégiens et lycéens			
Tableaux récapitulatifs des aides accordées aux élèves	5 ans	C	
4.2.1.3. Bourses de l'enseignement scolaire			
Ces dispositions annulent celles de l'instruction AD 75-1 du 26 février 1975, relative au tri et à la conservation des documents concernant les examens et les bourses.			
Bourses nationales			
- Commissions départementales et régionales des bourses : procès-verbaux	2 ans	C	
- Dossiers retenus ou non retenus	2 ans	D	
- Fichiers de boursiers	5 ans	D	
- Listings des boursiers	5 ans	C	
- Arrêtés récapitulatifs collectifs	5 ans	C	
- Exonération des frais de pension	5 ans	D	